

Migrations : moins de départs, plus d'arrivées

Dans les années 80, les Antilles-Guyane se sont davantage ouvertes à l'immigration. Auparavant, les départs des natifs vers la métropole devançaient de beaucoup les arrivées. Depuis, face à des départs deux fois moindres pour les Antilles, les arrivées - combinées aux retours au pays d'anciens émigrés- se sont renforcées : en provenance de métropole mais aussi de l'étranger pour la Guadeloupe et surtout la Guyane.

Depuis 1954, la population des Antilles-Guyane née hors de chaque DOM a augmenté de manière continue et quasi exponentielle. Entre 1954 et 1990 cette population a été multipliée par huit ou neuf dans chacun des trois DOM. Elle est passée de 8 200 à 65 500 en Guadeloupe, de 4 200 à 38 300 en Martinique, et de 6 700 à 56 900 en Guyane.

En pourcentages, les progressions sont également importantes (1). L'installation croissante aux Antilles-Guyane de personnes qui n'y sont pas nées (appelée ici immigration) n'est donc pas un phénomène des années 1980. C'est un mouvement ancien, continu et soutenu, amorcé dans les années 1960.

La Martinique moins "ouverte"

L'importance de ces installations et l'origine des nouveaux venus varient d'un DOM à l'autre. Ceci reflète des modes d'insertion différents dans les espaces français et régionaux (caraïbéen et Amérique du Sud).

De 1954 à 1990, le pourcentage des nés hors département dans la population totale est passé de :

3,6 % à 17 % en Guadeloupe, de 1,8 % à 10,7 % en Martinique, et de 24 % à près de 50 % en Guyane. Avec les pourcentages les plus faibles en 1954 et en 1990, la Martinique apparaît encore aujourd'hui « moins ouverte » que la Guadeloupe, et moins encore que la Guyane. Ici, en 1990 près d'un résident sur deux n'y était pas né. De même, l'origine dominante des nouveaux venus n'a guère changé. La Martinique est toujours davantage tournée vers la métropole que les deux autres DOM. En 1954 comme en 1990, la majorité des personnes nées hors Martinique mais y résidant est née en métropole. En Guadeloupe, environ la moitié des personnes nées hors département sont nées « ailleurs » (pour l'essentiel à la Dominique et plus récemment en Haïti). En Guyane, la plupart des nés hors département viennent de l'étranger (du Brésil, du Surinam et plus récemment d'Haïti).

L'explosion des moyens de transports aériens et la mise en place progressive de la départementalisation expliquent la forte croissance des installations en provenance de métropole. Celles-ci ont progressé plus rapidement que celles des autres origines. Entre 1954 et 1990 le nombre de per-

(1) Le « creux » de 1974 pour la Guyane est imputable à la mauvaise qualité de ce recensement.

sonnes nées en métropole (qui comprend aussi les enfants nés là-bas d'anciens émigrés de retour au pays) a été multiplié par 15 en Guadeloupe, 11 en Martinique et 12 en Guyane. En comparaison, le nombre de personnes nées dans un autre DOM-TOM a connu une multiplication plus modeste : 3 en Guadeloupe, 3 et demi en Guyane, mais 9 en Martinique. Il s'agit pourtant, comme dans le cas précédent de mouvements libres.

Immigration de proximité et "institutionnelle"

Parmi les nés «ailleurs», certains sont citoyens français (nés en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne notamment). Cependant, l'essentiel de cette catégorie comprend des citoyens des pays voisins, dont l'installation dans les DOM est réglementée. Il est donc logique que leur nombre ait progressé moins vite que celui des personnes nées en métropole. Entre 1954 et 1990 il a été multiplié par 7 en Guadeloupe, 10 en Guyane, et 5 en Martinique. Mais l'essentiel de cette progression s'est produite entre les recensements de 1974 et 1982 et de 1982 et 1990 en dépit du renforcement des contrôles aux frontières et de l'adoption de conditions plus strictes de séjour des étrangers.

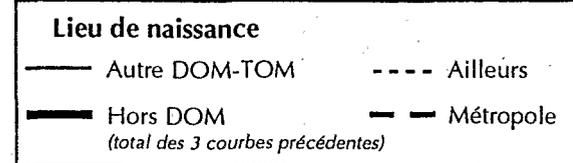
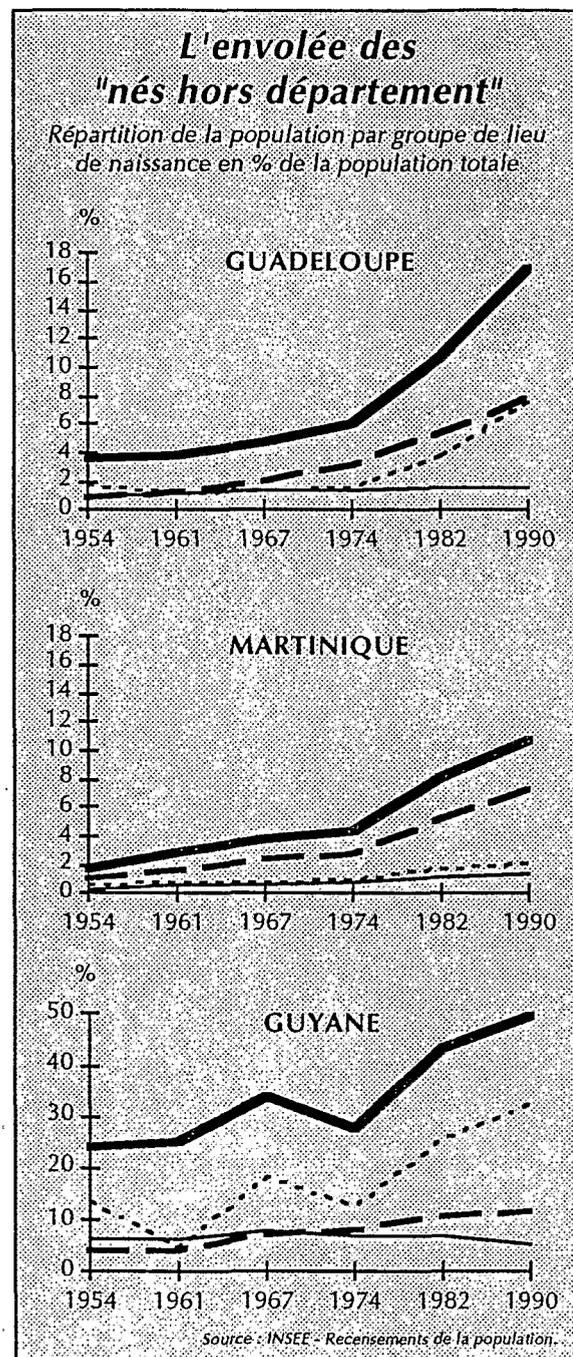
En 40 ans, les Antilles-Guyane se sont donc ouvertes à l'immigration. Celle-ci est demeurée partagée entre une «immigration de proximité géographique» (des pays voisins) et une «immigration institutionnelle» (de métropole et des autres DOM-TOM). La première, quoique réglementée, a pu se développer, notamment en Guadeloupe et en Guyane, du fait de l'appui de réseaux migratoires établis depuis longtemps, des besoins en main-d'oeuvre peu qua-

lifiée de certains secteurs et de la difficulté de contrôler l'ensemble des frontières. Les crises économiques et politiques qui ont affecté Haïti et le Surinam ont aussi joué un rôle. La seconde immigration, libre, a renforcé l'ouverture et l'intégration vis à vis de la métropole au détriment des échanges intra-DOM plus que de ceux avec les pays voisins. Cette tendance est allée de pair avec l'installation d'un nombre croissant de natifs des DOM en métropole.

Années 60 : émigration accélérée

Les débuts de l'émigration antillaise sont souvent associés à la mise en place du BUMIDOM. Créé en 1962 afin de diminuer la pression démographique aux Antilles, cet organisme a été chargé d'encourager et de faciliter l'installation définitive en métropole des ressortissants français des Antilles. Toutefois, l'émigration martiniquaise était déjà importante dans les années 1950. Mais, à partir des années 1960 l'émigration antillaise (et guyanaise) vers la métropole s'est bien accélérée dans un contexte de crise du secteur agricole de plantation et de montée du chômage sur place. Pour des raisons similaires (mais sans BUMIDOM), l'émigration au départ des îles voisines s'est développée à la même époque vers les Etats-Unis et le Canada.

Le total cumulé de 1954 à 1990 des soldes migratoires des nés dans chaque DOM s'élève à 126 000 pour la Guadeloupe, 122 000 pour la Martinique et à 11 000 pour la Guyane. Ces chiffres apparaissent très cohérents⁽²⁾ avec ceux des nés dans les DOM trouvés au recensement métropolitain de 1990 : 102 000 pour les nés en Guadeloupe, 110 000 pour les nés en Martini-



que, et 12 000 pour les nés en Guyane.

Avant 1980, l'essentiel du solde migratoire total de la Guadeloupe et de la Martinique s'expliquait par l'émigration nette des natifs.

(2) Compte tenu des décès et des flux dirigés ailleurs qu'en métropole.

Antilles-Guyane 1982-90 : 120 000 arrivées, 70 000 départs

Arrivées dans le département et départs du département ⁽¹⁾ entre 1982 et 1990 en milliers

DOM	Mouvements	Tous lieux de naissance	Lieu de naissance			
			dans le DOM	dans un autre DOM	en métropole	ailleurs
Guadeloupe	Population en 1990	387,0	321,5	6,4	29,9	29,2
	Arrivées	49,5	11,0	2,5	19,5	16,0
	Départs	-26,6	-20,6	-1,2	-6,3	1,5
Martinique	Population en 1990	359,6	321,3	4,8	25,9	7,6
	Arrivées	35,5	12,2	2,3	17,8	3,2
	Départs	-33,6	-23,6	-1,2	-7,7	-1,1
Guyane	Population en 1990	114,8	58,0	6,3	13,0	37,1
	Arrivées	34,6	1,9	3,0	10,5	19,3
	Départs	9,7	-3,8	-1,5	-4,0	0,0

(1) Estimations

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990.

Tel n'est plus le cas pour la période 1982-90. Certes, en Guadeloupe, l'immigration nette des personnes nées en métropole et «ailleurs» a doublé de la période 1974-82 à la période 1982-90. En Martinique cependant, l'immigration nette des personnes hors département entre 1982 et 1990 est identique à celle trouvée entre 1974 et 1982.

En fait, le renversement des tendances migratoires au cours des années 1980 pour les Antilles est dû avant tout à la chute du solde migratoire des natifs. Qu'on en juge : de la période 1974-82 à la période 1982-90, ce solde est

passé de - 45 700 à - 9 600 pour la Guadeloupe, et de - 35 700 à -11 400 pour la Martinique.

Pour la Guyane, la moins bonne qualité des recensements, en particulier celui de 1974, doit inciter à la prudence. Il y a peut-être eu, comme aux Antilles, diminution du solde migratoire des natifs entre 1974-82 et 1982-90. Mais là, l'impact majeur de l'immigration massive des nés hors département sur le solde global est patent.

Les natifs présents au recensement de 1990 dont la résidence en 1982 se situait hors du DOM de naissance sont d'anciens émigrés de retour au pays. On en a

trouvé 11 000 en Guadeloupe, 12 200 en Martinique et 1 900 en Guyane. La plupart de ces «migrants retour» viennent de métropole : 91 % des Guadeloupéens, 88 % des Martiniquais, mais 68 % des Guyanais.

La différence entre ces retours et le solde des natifs, donne une estimation des départs des nés dans le département entre 1982 et 1990 : 20 600 Guadeloupéens, 23 600 Martiniquais et 3 800 départs de Guyanais. Ces estimations sont à nouveau cohérentes ⁽³⁾ avec les résultats du recensement de métropole de 1990.

A deux départs correspond un retour

Ainsi, l'exode antillais, et dans une certaine mesure guyanais, des années 1960 et 1970 a fait place à des mouvements plus circulaires. A deux départs correspond aujourd'hui un retour. Le total des retours entre 1982 et 1990 représente en gros 10 % de la population native «émigrée» de chacun des trois DOM. Cela reste encore modeste. Quant aux départs, quoique toujours importants, ils apparaissent (au moins pour les Antilles) de deux fois à deux fois et demie moindres que ceux enregistrés entre 1967-74 et 1974-82.

Les Antilles-Guyane sont plus que jamais des terres de migrations. Entre 1982 et 1990 le total des arrivées et des départs du département atteint 76 100 pour la Guadeloupe, 69 000 pour la Martinique et 44 000 pour la Guyane. Par rapport aux populations recensées en 1990, cela signifie que près d'un résident sur cinq en Guadeloupe et en Martinique, et plus d'un sur trois en Guyane a été concerné par ces mouvements. ■

Les soldes migratoires antillais changent de signe

Soldes migratoires pour chaque période intercensitaire depuis 1974 en milliers

DOM	Périodes	Solde migratoire total	Solde migratoire pour les personnes nées			
			dans le DOM	dans un autre DOM	en métropole	ailleurs
Guadeloupe	1974-82	-29,4	-45,7	1,1	7,9	7,3
	1982-90	22,9	-9,6	1,3	13,7	17,6
Martinique	1974-82	-23,0	-35,7	1,5	8,4	2,8
	1982-90	1,9	-11,4	1,1	10,1	2,1
Guyane	1974-82	6,4	-10,3	1,3	3,4	12,0
	1982-90	24,9	-1,9	1,5	6,0	19,3

Source : INSEE - Recensements de la population.

J-P GUENGANT
Démographe ORSTOM